

SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

PROCES VERBAL

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Présents : Mme BOEHLER Denise, M. HECKMANN Vincent, Mme SCHOTTER Eliane, M. GOETZ Norbert, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, Mme LEITZ Isabelle, M. ZAEPFFEL Vincent, Mme SCHNEIDER Nathalie, M. VELTEN Hubert, Mme KRUG Elodie, M. SCHMITT Bruno, Mme LUX Sylvia, M. GRISNAUX Vivien, Mme BAUMER Françoise, M. BACH Pascal, Mme BOH Céline, M. PUJOL Thierry, Mme WALTER Marie-France.

Absent non excusé : M. ROECKEL Hervé

Mme BOEHLER Denise ouvre la séance à 20h10.

Elle indique que la séance se déroulera à huis-clos comme mentionné sur la convocation, en raison de la crise sanitaire et pour ne pas prendre de risques.

Mme WALTER Marie-France rappelle que les impératifs démocratiques commandent que les séances de Conseil Municipal soient publiques. Le Conseil Municipal doit impérativement se prononcer par un vote public sur le huis clos, et le maire ne peut donc pas décider le huis clos seul, décision du conseil d'Etat du 04/03/1994.

La convocation du 16 juin dernier mentionne donc à tort que la réunion se tiendra à huis clos en application de l'art. L.2121-18 du CGCT.

Mme WALTER Marie-France indique que la situation sanitaire, à elle seule, ne justifie pas cette décision de huis-clos étant donné que la superficie de la salle (400 m²) permet le respect des distanciations sociales.

Le mail envoyé par la Préfecture à la mairie en date du 27/05/2020 est très clair à ce sujet.

Elle indique que nous sommes la seule commune de toute la COCOKO à tenir la 3ème séance de CM à huis clos.

M. ZAEPFFEL Vincent enlève son masque (durant toute la séance) car selon lui, si les distanciations sociales sont respectées, le port du masque n'est pas nécessaire.

M. PUJOL Thierry indique que le recours systématique au huis-clos, et ainsi l'absence de public, représente un déni de démocratie. Les habitants doivent pouvoir être informés et assister aux débats.

Mme VAN LANDEGHEM souhaite que ce débat autour du huis-clos soit clos afin de pouvoir avancer.

Mme BOEHLER Denise indique que, suite à la demande de M. PUJOL Thierry et Mme WALTER Marie-France, le public soit autorisé à assister à la séance.

M. PUJOL Thierry propose de donner des chaises aux personnes présentes. Mme BOEHLER Denise indique qu'ils savent où sont les chaises M. HECKMANN Vincent répond non et M. ZAEPFFEL Vincent indique que ce n'est pas nécessaire car ils sont bien debout. M. HECKMANN Vincent acquiesce.

Mme BOEHLER Denise propose de débiter l'examen de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 30 mai 2020

Mme BOEHLER Denise met le procès-verbal de la séance du 30 mai 2020 au vote.

Mme WALTER Marie-France explique qu'elle et ses 3 autres colistiers sont contre cette approbation au motif que ce PV est incomplet et qu'il ne reflète pas la teneur des débats, notamment concernant l'enregistrement des séances, puisque le document qui figure en annexe comporte des éléments qui n'ont pas été évoqués le 30/05/2020.

Mme Denise BOEHLER interrompt la suite de l'énumération de Mme WALTER Marie-France au motif qu'il faut avancer.

M. PUJOL Thierry indique qu'il souhaite que soit noté au procès-verbal de la réunion de ce jour que le PV du 30/05/2020 n'est par conséquent pas conforme aux débats qui ont eu lieu.

Mme BOEHLER Denise met le procès-verbal du 30/05/2020 au vote :

POUR : 14

CONTRE : 4 (Mmes BOH et WALTER, MM. PUJOL et BACH)

2. Délégations et attributions aux adjoints au maire

Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire confirme bien, comme l'avait affirmé Mme WALTER Marie-France, que les délégations doivent avoir été attribuées avant de pouvoir déterminer le montant des indemnités.

Les délégations sont projetées sur l'écran afin de présenter aux conseillers les attributions qui sont déléguées par le maire à ses adjoints.

M PUJOL Thierry explique que, pour que ces délégations soient valables, il faut qu'elles aient été préalablement transmises au contrôle de légalité avec le tampon mentionnant la date de dépôt à la préfecture. Ce qui n'est pas le cas.

Mme BOEHLER Denise indique qu'un envoi a été effectué le vendredi 19 juin 2020, mais que malgré une relance faite par la secrétaire, il n'y a pas eu de retour.

Mme BOEHLER Denise souhaite que la réunion puisse se poursuivre et Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire indique que pour avancer il faut que l'opposition cesse de faire des remarques sur tous les points abordés.

M. PUJOL Thierry répond que ce n'est pas la volonté des conseillers de la seconde liste de ralentir l'avancement des travaux, mais qu'il souhaite simplement que les travaux s'effectuent dans la rigueur et la légalité.

(Mme Carole BACH informe l'assemblée que l'enregistrement de la séance ne pourra pas être effectué suite à un souci technique avec l'enregistreur.)

3. Délégations et attributions des maires délégués

Suite à la présentation des délégations et en réponse à une question posée lors de la dernière séance, Mme BOEHLER Denise indique que les maires délégués ne font pas partie du quota des adjoints.

Mme BOEHLER propose de passer au point suivant, même sans retour du contrôle de légalité.

4. Indemnités des adjoints

Mme BOEHLER Denise indique que le taux maximum pour les indemnités des adjoints s'élève à 19.8% en référence à l'indice 1027.

Les adjoints proposent de réduire de 2 points ce taux. Ainsi, le taux proposé est de 17.8%. le montant des indemnités s'élève ainsi à 692 € au lieu de 770 €.

Mme BOEHLER Denise met cette proposition au vote :

POUR : 14

CONTRE : 4 (Mmes BOH et WALTER, MM. PUJOL et BACH)

M. PUJOL Thierry souhaiterait expliquer pourquoi lui et ses colistiers ont voté contre. Il indique que l'ensemble des indemnités des élus a été revalorisé par une décision gouvernementale et ainsi en maintenant les anciens taux, tous les élus bénéficient automatiquement d'une hausse de 20% de leur indemnité.

Ainsi, même avec la minoration de 2 points proposée, les indemnités de ce nouveau mandat sont bien supérieures à celles du précédent mandat et étant donné la situation économique dramatique qui se profile suite au COVID, il n'est pas envisageable d'augmenter les dépenses communales, alors que de nombreux habitants vont certainement perdre leur emploi.

5. Indemnités des maires délégués

Mme BOEHLER Denise indique que le taux maximum des indemnités pouvant être attribué aux maires délégués s'élève à 25.5%. Les maires délégués souhaitent également qu'une minoration de 2 points soit appliquée afin de fixer le taux à 23.5%.

Le montant des indemnités s'élève ainsi à 914 € au lieu de 991 €.

M. PUJOL Thierry demande les références des textes régissant les indemnités des maires délégués.

Mme BOEHLER Denise répond qu'elle ne peut pas lui donner dans l'immédiat.

La proposition de taux est mise au vote :

POUR : 14

CONTRE : 4 (Mmes BOH et WALTER, MM. PUJOL et BACH)

6. Délégations à la secrétaire de mairie

Mme BOEHLER Denise présente les délégations données à la secrétaire de mairie qui sont les mêmes que pendant la précédente mandature.

Aucune observation n'est émise à ce sujet.

7. Travaux de la salle des fêtes : devis mission SPS

Mme BOEHLER Denise indique que lors de la présente réunion elle a omis de soumettre le devis concernant la mission SPS pour les travaux de la salle. Elle présente les 2 devis suivants :

- DEKRA : 1 395 € HT
- A.TEC.FRIEDMANN : 1 220 € HT

La société ATEC.FRIEDMANN est retenue à l'unanimité.

M. Thierry PUJOL demande si le rapport d'expertise a été reçu. Mme Denise BOEHLER répond qu'il en sera fait état lors du prochain Conseil Municipal.

8. Taux d'imposition 2020

Mme BOEHLER indique que le conseil doit se prononcer sur les taux d'imposition 2020.

Concernant la taxe d'habitation de taux est figé.

Les taux actuels sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.92%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.61%

Elle indique que sur une base 2020 de 1 331 000 €, une augmentation de 1 point représenterait une recette supplémentaire de 1863 € et une augmentation de 2 points correspondrait à une recette de 3726 €.

Mme BOEHLER Denise propose de maintenir les taux actuels concernant les 2 taxes foncières.

M. PUJOL Thierry félicite Mme BOEHLER Denise pour cette décision qu'elle avait évoquée lors de la réunion publique du 10/03/2020.

Il est procédé au vote :

POUR : 18 CONTRE : 0

9. Compte de gestion et compte administratif 2019

Mme BOEHLER Denise indique que ces 2 comptes auraient dû être votés par les conseillers en place lors du mandat précédent. Cela n'ayant pas été possible, elle présente les comptes et les met au vote.

Elle propose de revenir sur les chiffres lors de l'examen du budget primitif 2020 et le met au vote.

POUR : 18 CONTRE : 0

10. Présence d'élus supplémentaires lors des réunions hebdomadaires le lundi

Suite à la demande émise par les élus de l'opposition lors de la précédente réunion du conseil municipal d'assister à tour de rôle aux réunions de travail, Mme BOEHLER indique que les personnes présentes sont assez nombreuses et que s'agissant d'affaires de gestion quotidienne, la présence d'un membre de l'opposition n'est pas souhaitable.

Mme WALTER Marie-France déplore cette décision et rappelle qu'il aurait été de bon ton de convier un représentant de l'opposition, étant donné que ces derniers représentent la moitié des électeurs – 3 voix seulement. Elle précise que ceci est un déni de démocratie.

Mme BOEHLER Denise indique que tous les conseillers pourront s'exprimer lors des réunions des commissions.

M. BACH Pascal fait remarquer que lorsque le sujet avait été abordé le 30/05/2020 Mme BOEHLER Denise était favorable à cette demande, mais M. ZAEPFFEL Vincent avait demandé que ce point soit abordé entre les élus de la majorité avant de donner une réponse définitive.

11. Mise en place des commissions obligatoires et thématiques

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

3 titulaires : MM. ROECKEL Hervé – PUJOL Thierry- ZAEPFFEL Vincent

3 suppléants : MM. BACH Pascal- GRISNAUX Vivien – Mme SCHOTTER Eliane

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

1 conseiller municipal titulaire : M. Norbert GOETZ

1 conseiller municipal suppléant : M. Pascal BACH

Délégués de l'administration :

- titulaire : M. Olivier LEITZ
- suppléant : M. Christophe ULRICH

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il y a lieu de nommer 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants). Parmi la liste de ces personnes, les services fiscaux choisiront 6 titulaires et 6 suppléants. Mme La maire est présidente de la commission et M. HECKMANN Vincent sera son suppléant.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
TAXE FONCIERE BATIE	PUJOL Thierry – 23/10/1970 1 rue des Clés – 67370 SCHNERSHEIM	BACH Pascal – 06/07/1969 18 rue du Parc 67370 AVENHEIM
	SCHMITT Bruno – 05/06/1971 16 rue du Houblon 67370 SCHNERSHEIM	VAN LANDEGHEM Anne-Claire – 11/09/1984 7 rue du Lavoir 67370 SCHNERSHEIM
	HUCKERT Claudine- 05/05/1969 13 rue des Moissons 67370 WILLGOTTHEIM	WICKER Dominique- 01/02/1965 50 rue de la mairie 67370 NEUGARTHEIM
TAXE FONCIERE NON BATIE	SCHOTTER Eliane – 07/08/1969 1 rue des Bosquets 67370 SCHNERSHEIM	LUX Sylvia – 12/10/1969 5 route de Fessenheim 67370 SCHNERSHEIM
	SCHNEIDER Nathalie – 03/01/1978 7 rue des Mérovigiens 67370 KLEINFRANKENHEIM	VELTEN Hubert – 16/04/1965 3 rue du Houblon 67370 SCHNERSHEIM
	ROECKEL Hervé – 13/06/1974 4 Mantelweg 67270 DURNINGEN	GOETZ Norbert – 28/11/1962 13 rue des Jardins 67370 SCHNERSHEIM
TAXE D'HABITATION	WALTER Marie-France – 17/03/1960 5 rue des Celtes 67370 KLEINFRANKENHEIM	ULRICH Christophe-18/09/1970 12 rue des Mérovingiens 67370 KLEINFRANKENHEIM
	KRUG Elodie – 09/03/1981 10 rue de la Croix 67370 KLEINFRANKENHEIM	LEITZ Isabelle – 09/11/1971 7 rue du Parc 67370 AVENHEIM
	ZAEPFFEL Vincent – 01/06/1971 23 rue des Mérovingiens 67370 KLEINFRANKENHEIM	BAUMER Françoise – 23/04/1971 8 rue de l'Ecole 67370 KLEINFRANKENHEIM
CFE	Sàrl ISOFROID - RAFAEL Sandrine- 01/09/1972 – 15 route de Durningen 67370 AVENHEIM	MATTERN Christophe – 13/10/1984 8C rte de Saverne 67370 SCHNERSHEIM
	HEIMBURGER Pascal – 13/04/1963 1 route de Saverne 67370 SCHNERSHEIM	SCHMITT Jean-Louis- 24/05/1950 11 route de Durnigen 67370 AVENHEIM
	WOLFERSBERGER Bruno - 26/05/1963 22 route de Fessenheim 67370 SCHNERSHEIM	KLEIN Véronique- 17/12/1980 12 route de Saverne 67370 SCHNERSHEIM

COMMISSIONS THEMATIQUES

Il est proposé de créer les commissions suivantes, étant entendu que selon les projets en cours de mandat, d'autres commissions ayant trait à ces projets, pourront être créées le cas échéant :

- **Commission des Finances** : présidente : BOEHLER Denise
WALTER Marie-France – PUJOL Thierry- BAUMER Françoise- VAN LANDEGHEM Anne-Claire-HECKMANN Vincent- SCHOTTER Eliane-SCHMITT Bruno
- **Commission communication, relation avec les habitants et les associations** : président : ZAEPFFEL Vincent
Céline BOH-SCHNEIDER Nathalie-ULRICH Christophe- VAN LANDEGHEM Anne-Claire-GOETZ Norbert
- **Commission agricole** : président ROECKEL Hervé
SCHOTTER Eliane, LUX Sylvia-GRISNAUX Vivien-HECKMANN Vincent – PUJOL Thierry
- **Commission urbanisme et voirie** : président : HECKMANN Vincent
SCHMITT Bruno-SCHOTTER Eliane-VAN LANDEGHEM Anne-Claire-SCHNEIDER Nathalie-LUX Sylvia-ZAEPFFEL Vincent-GOETZ Norbert-WOLFERSBERGER Bruno-ROECKEL Hervé-GRISNAUX Vivien-VELTEN Hubert- WALTER Marie-France-MAZZA Ingrid

Les points abordés seront précisés lors de la convocation de cette commission. Ainsi, selon les sujets abordés, seuls les membres intéressés y assisteront.
- **Commission aménagement, cadre de vie et fleurissement** : présidente : Mme LEITZ Isabelle
GOETZ Norbert- SCHOTTER Eliane-KRUG Elodie- VELTEN Hubert- JUNG Nathalie
- **Commission environnement et développement durable** : président : ZAEPFFEL Vincent
SCHMITT Bruno-PUJOL Thierry-GRISNAUX Vivien-VELTEN Hubert-HECKMANN Vincent-BOH Céline-MAZZA Ingrid
- **Commission affaires scolaires et éducatives** : présidente : VAN LANDEGHEM Anne-Claire
KRUG Elodie-SCHNEIDER Nathalie-GRISNAUX Vivien-BOH Céline-SCHOTTER Eliane

12. Vente d'une parcelle communale

Mme BOEHLER indique que lors de la séance du 29 janvier 2020, le conseil municipal a donné mandat à la société IMMOTRUCK pour la vente de 2 parcelles communales (lot A et Lot B) se situant rue des prés verts à SCHNERSHEIM.

Le prix du lot B (846 m²) avait été fixé à 107 143 €. Suite à un désistement, un autre acquéreur propose d'acheter cette parcelle pour un montant de 102 679 €, soit une diminution de 4 464€.

Il est précisé que seule la partie avant des parcelle est constructible étant donné la présence d'un cours d'eau à l'arrière et par conséquent un éventuel risque d'inondation. La partie non constructible justifie un prix plus bas que ce qui se pratique habituellement dans le secteur.

Mme BOEHLER met ce nouveau prix au vote.

POUR : 18

CONTRE : 0

13. Divers

- Mme BOEHLER Denise remercie les conseillers qui ont participé à la mise sous enveloppe et à la distribution des masques aux habitants. Elle indique que de nouveaux masques ont été livrés et il est possible d'en distribuer à nouveau 1 par habitant.

Après discussion, il est décidé de procéder à une nouvelle distribution afin que chaque habitant soit doté de 2 masques.

- Mme WALTER Marie-France fait remarquer que le point concernant la désignation d'un assistant de prévention, dont l'examen a été reporté lors de la réunion du 30/05/2020, n'a pas été abordé ce jour.

Mme BOEHLER Denise explique qu'elle a contacté les maires aux alentours pour savoir si leur agent de prévention peut également se charger d'effectuer la mission pour notre commune, mais elle n'a pas encore eu de retour.

M. PUJOL Thierry indique que cette mission pourrait éventuellement être confiée à la communauté de communes.

- Mme WALTER demande où en est le projet de transformation de la salle en périscolaire, sujet qui avait été abordé lors de la réunion publique du 10 mars 2020 et au cours de laquelle Mme BOEHLER Denise s'était engagée à ce que les travaux soient achevés pour la rentrée de septembre 2020.

Mme BOEHLER Denise répond que ces travaux n'ont pas pu être réalisés étant donné la situation sanitaire du COVID 19. Mr GRISNAUX Vivien confirme que ces travaux seront réalisés avec un peu de retard, dû à la crise sanitaire.

M. BACH Pascal interroge Mme KRUG Elodie à ce sujet et celle-ci répond qu'elle ne sait pas à quelle échéance ces travaux seront entrepris.

- M. BACH Pascal demande s'il est possible de prendre connaissance du projet de maisons seniors à Avenheim. En effet, ce projet a régulièrement été évoqué lors des réunions du club des bons vivants et d'après les dires de Mme OTT Marie-Christine, un projet est sur le point de voir le jour.

Mme BOEHLER Denise explique que seules des parcelles du lotissement communal sont réservées pour ce type de projet, mais qu'à ce jour aucun plan, ni projet n'est à ce jour déposé.

Mme BOH Céline poursuit la discussion avec M. BACH Pascal au sujet du périscolaire.

Mme SCHNEIDER Nathalie dit qu'il faut arrêter de revenir continuellement sur ce sujet et Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire renchérit en disant que l'opposition n'a de cesse que de critiquer la liste de Mme BOEHLER Denise.

Mme BOH Céline se dit surprise par cette polémique de leur part étant donné qu'elle s'adressait exclusivement à M. BACH Pascal, et que son intention n'était vraiment pas de polémiquer.

Mme WALTER Marie-France conclut en disant qu'on s'attache plus à la forme qu'au fond et qu'il s'agit d'un procès d'intention fait à Mme BOH Céline sans intérêt.

La séance est levée à 22h20